syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

Comité Syndical du 27 mars 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-2-1

Comptes administratif et de gestion 2017

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 16h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	17
Titulaires présents :	15	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	2	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 13 mars 2018		Date d'affichage : 3 avril 2018	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :
M. Jean-Marie HERZOG, CAGB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAGB – M. Marc ETTWILLER, CAGB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAGB – M. Michel GAUMEZ, CAGB – M. Roger LAUQUIN, CAGB – M. Guy MOUILLESEAUX, CAGB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAGB – M. Thierry PATTE, CAGB – M. Pierre REY, CAGB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAGB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Christian CODDET, CCVS – M. Jean-Claude HUNOLD, CCVS
Membres suppléants :
M. André BRUNETTA, CAGB – M. Claude GAUTHERAT, CAGB

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :
M. Jacques BONIN, CAGB – M. Jean-Claude MARTIN, CAGB – Mme Monique DINET, CCST – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Robert NATALE, CCST – M. Erwin MORGAT, CCVS – M. René ZAPPINI, CCVS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – Mme Adeline MONNERET, CAGB

Compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 est le document budgétaire retraçant l'ensemble des comptes de l'exercice accompli. Il fait apparaître les résultats de l'exécution du budget et le compte de gestion établi par le Payeur départemental avec lequel il doit être en conformité.

▸ Dépenses de fonctionnement

En 2017 nous avons réalisé 98.9 % des dépenses de fonctionnement budgétées soit un montant de 55 337.47 € sur un total budgété de 55 940.00 €.

▸ Recettes de fonctionnement

Les recettes viennent de l'excédent reporté de 2016 de 741.62 € et de 55 198.38 € de participations des collectivités, nous arrivons à un total de recettes de 55 940.00 €.

Avec un total de 55 337.47 € de dépenses et de 55 940.00 € de recettes, l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de clôture de 602.53 € en conformité avec le compte de gestion 2016 du Payeur départemental. Cette somme sera reprise au budget primitif 2018 en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le comité syndical, approuve à l'unanimité les comptes administratif et de gestion.

Votants :	**17**	Voix contre :	0
Voix pour :	**17**	Abstention :	0

ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 3 avril 2018

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte du S. Co. T.

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : M14 > 3500

Numéro SIRET : **25900105500013**

POSTE COMPTABLE : **PAIERIE DEPARTEMENTALE**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **Syndicat mixte du S.Co.T.**

ANNEE 2017

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	CA 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	55 337,47	G	55 198,38
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)		I (si excédent)	741,62
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)		J (si excédent)	
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	55 337,47	= G+H+I+J	55 940,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	55 337,47	= G+I+K	55 940,00
	Section d'Investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	55 337,47	= G+H+I+J+K+L	55 940,00

RESULTAT DE CLOTURE 2017

DEPENSES 2017	55 337.47 €
RECETTES 2017	55 198.38 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	- 139.09 €
EXCEDENT REPORTE DE 2016	741.62 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2017	+ 602.53 €

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	CA 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	730,00	129,47	0,00	0,00	600,53
012	Charges de personnel	2 210,00	2 208,00	0,00	0,00	2,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	53 000,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		55 940,00	55 337,47	0,00	0,00	602,53
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**55 940,00**	**55 337,47**	**0,00**	**0,00**	**602,53**
023	*Virement à la sect° d'investis. (2)*	*0,00*				
042	*Opérations d'ordre entre section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		55 940,00	55 337,47	0,00	0,00	602,53
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	55 198,38	55 198,38	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		55 198,38	55 198,38	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**55 198,38**	**55 198,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations d'ordre entre section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		55 198,38	55 198,38	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		(3) 741,62				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	CA 2017
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**730,00**	**129,47**	**0,00**	**0,00**	**600,53**
60632	F. de petit équipement	95,00	0,00	0,00	0,00	95,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	135,00	129,47	0,00	0,00	5,53
6236	Catalogues et imprimés	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
012	**Charges de personnel**	**2 210,00**	**2 208,00**	**0,00**	**0,00**	**2,00**
6218	Autre personnel extérieur	2 210,00	2 208,00	0,00	0,00	2,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges gestion courante**	**53 000,00**	**53 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6574	Subv. fonct. person. droit privé	53 000,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**55 940,00**	**55 337,47**	**0,00**	**0,00**	**602,53**
66	**Charges financières (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions (d)(3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues Fonct (e)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**55 940,00**	**55 337,47**	**0,00**	**0,00**	**602,53**
023	***Virement à la sect° d'investis.***	***0,00***	***0,00***			
042	***Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Op. ordre intérieur de section (7)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**55 940,00**	**55 337,47**	**0,00**	**0,00**	**602,53**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	CA 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	55 198,38	55 198,38	0,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	55 198,38	0,00	0,00	0,00	55 198,38
74758	Particip des autres groupements	0,00	55 198,38	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		55 198,38	55 198,38	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		55 198,38	55 198,38	0,00	0,00	0,00
042	*Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 198,38	55 198,38	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		741,62				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Compte de gestion exercice 2017

TRÉSOR PUBLIC
P.DEP TERRITOIRE-DE-BELFORT
N° CODIQUE 090090
Date d'édition : 01/02/2018

IDENTIFIANT BUDGET 38000
N° de SIRET 25900105500013

SYND S.C.O.T

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2017

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Annie BRUNOL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2017 AU 01/02/2018

090090
P.DEP TERRITOIRE-DE-BELFORT

Hélios

II-1
Exercice 2017

38000 - SYND S.C.O.T

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	55 940,00	55 940,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	55 198,38	55 198,38
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	55 198,38	55 198,38
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	55 940,00	55 940,00
Mandats émis (f)	0,00	55 337,47	55 337,47
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	55 337,47	55 337,47
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	139,09	139,09

090090
P.DEP TERRITOIRE-DE-BELFORT

Helios

GUD

Etat II-2
Exercice 2017

38000 - SYND S.C.O.T

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	741,62	0,00	-139,09	0,00	602,53
TOTAL I	741,62	0,00	-139,09	0,00	602,53
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	741,62	0,00	-139,09	0,00	602,53

syndicat mixte du SCOT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT
- 6 AVR. 2018
Service Courrier

Comité Syndical du 27 mars 2018

DÉLIBERATION N°2018-2-2

Affectation du résultat 2017

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 16h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	17
Titulaires présents :	15	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	2	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 13 mars 2018		Date d'affichage : 3 avril 2018	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :
M. Jean-Marie HERZOG, CAGB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAGB – M. Marc ETTWILLER, CAGB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAGB – M. Michel GAUMEZ, CAGB – M. Roger LAUQUIN, CAGB – M. Guy MOUILLESEAUX, CAGB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAGB – M. Thierry PATTE, CAGB – M. Pierre REY, CAGB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAGB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Christian CODDET, CCVS – M. Jean-Claude HUNOLD, CCVS
Membres suppléants :
M. André BRUNETTA, CAGB – M. Claude GAUTHERAT, CAGB

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :
M. Jacques BONIN, CAGB – M. Jean-Claude MARTIN, CAGB – Mme Monique DINET, CCST – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Robert NATALE, CCST – M. Erwin MORGAT, CCVS – M. René ZAPPINI, CCVS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB– Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – Mme Adeline MONNERET, CAGB

Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2017

→ Statuant sur l'affection du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

→ Constatant que le compte administratif en conformité avec le compte de gestion présente :

Un excédent de fonctionnement de 602.53 €.

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE		
Déficit antérieur reporté Excédent antérieur reporté		741.62 €
Résultat de l'exercice :	Excédent Déficit	139.09 €
Excédent au 31.12.2017		602.53 €
Affectation du résultat au budget primitif 2018 (compte 002)		**602.53 €**

Le comité syndical, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2017

ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 3 avril 2018

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

Comité Syndical du 27 mars 2018

DÉLIBERATION N°2018-2-3

Budget primitif 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 16h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	17
Titulaires présents :	15	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	2	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 13 mars 2018		Date d'affichage : 3 avril 2018	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :
M. Jean-Marie HERZOG, CAGB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAGB – M. Marc ETTWILLER, CAGB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAGB – M. Michel GAUMEZ, CAGB – M. Roger LAUQUIN, CAGB – M. Guy MOUILLESEAUX, CAGB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAGB – M. Thierry PATTE, CAGB – M. Pierre REY, CAGB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAGB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Christian CODDET, CCVS – M. Jean-Claude HUNOLD, CCVS
Membres suppléants :
M. André BRUNETTA, CAGB – M. Claude GAUTHERAT, CAGB

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :
M. Jacques BONIN, CAGB – M. Jean-Claude MARTIN, CAGB – Mme Monique DINET, CCST – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Robert NATALE, CCST – M. Erwin MORGAT, CCVS – M. René ZAPPINI, CCVS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – Mme Adeline MONNERET, CAGB

Budget primitif

1- Depenses de fonctionnement :

6225 Indemnité au comptable	120.00 €
6226 Honoraires Commissaire enquêteur	10 000.00 €
6231 Annonce et insertions	0.00 €
6236 Catalogue et imprimé Registres Frais repro AUTB	 400.00 € 200.53 €
6261 Frais d'affranchissement	100.00 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations Assistance administrative AUTB	83 000.00 €
6218 Personnel extérieur divers Assistance comptable Bavillliers	2 210.00 €
TOTAL DES DEPENSES	**96 030.53 €**

2- Les recettes de fonctionnement :

002 Excédent 2017 reporté	602.53 €
74758 Participation groupements de collectivités	95 428.00 €
TOTAL DES RECETTES	**96 030.53 €**

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS AU SCoT
Année 2018

COLLECTIVITÉS	Règle de répartition X/23è	Contributions 2018
GBCA	13/23	53 937.57 €
CCST	6/23	24 894.26 €
CCVS	4/23	16 596.17 €
TOTAL	**23/23**	**95 428.00 €**

Le comité syndical, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

Votants :	**17**	Voix contre :	0
Voix pour :	**17**	Abstention :	0

ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 3 avril 2018

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte du S. Co. T.

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : M14 > 3500

Numéro SIRET : **25900105500013**

POSTE COMPTABLE : **PAIERIE DEPARTEMENTALE**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Syndicat mixte du S.Co.T.**

ANNEE 2018

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	BP 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	96 030,53	95 428,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 602,53
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	96 030,53	96 030,53

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	96 030,53	96 030,53

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	**II**
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	**A2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	730,00	0,00	10 820,53	10 820,53	10 820,53
012	Charges de personnel	2 210,00	0,00	2 210,00	2 210,00	2 210,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	53 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	55 940,00	0,00	96 030,53	96 030,53	96 030,53
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**55 940,00**	**0,00**	**96 030,53**	**96 030,53**	**96 030,53**
023	*Virement à la sect° d'investis. (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre entre section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	55 940,00	0,00	96 030,53	96 030,53	96 030,53
						+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					**0,00**
						=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					**96 030,53**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	55 198,38	0,00	95 428,00	95 428,00	95 428,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	55 198,38	0,00	95 428,00	95 428,00	95 428,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**55 198,38**	**0,00**	**95 428,00**	**95 428,00**	**95 428,00**
042	*Opérations d'ordre entre section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	55 198,38	0,00	95 428,00	95 428,00	95 428,00
						+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					**602,53**
						=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					**96 030,53**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	BP 2018

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité syndical (4)
011	**Charges à caractère général**	**730,00**	**10 820,53**	**10 820,53**
60632	F. de petit équipement	95,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	135,00	120,00	120,00
6226	Honoraires		10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	400,00	600,53	600,53
6261	Frais d'affranchissement	100,00	100,00	100,00
012	**Charges de personnel**	**2 210,00**	**2 210,00**	**2 210,00**
6218	Autre personnel extérieur	2 210,00	2 210,00	2 210,00
014	**Atténuations de produits**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges gestion courante**	**53 000,00**	**83 000,00**	**83 000,00**
6574	Subv. fonct. person. droit privé	53 000,00	83 000,00	83 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**55 940,00**	**96 030,53**	**96 030,53**
66	**Charges financières (b)**		**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions (d)(6)**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues Fonct (e)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**55 940,00**	**96 030,53**	**96 030,53**
023	***Virement à la sect° d'investis.***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**
043	***Op. ordre intérieur de section (10)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**55 940,00**	**96 030,53**	**96 030,53**

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 030,53

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Syndicat mixte du S. Co. T. - 90 - Syndicat mixte du S.Co.T.	BP 2018

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité syndical (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations et participations	55 198,38	95 428,00	95 428,00
74748 74758	Particip des autres communes Particip des autres groupements	55 198,38	0,00 95 428,00	0,00 95 428,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		55 198,38	95 428,00	95 428,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		55 198,38	95 428,00	95 428,00
042	*Opérations d'ordre entre section (6)*		*0,00*	*0,00*
043	*Op. ordre intérieur de section (9)*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 198,38	95 428,00	95 428,00

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	602,53
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 030,53

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RF 042 = DI 040)
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

Comité Syndical du 27 mars 2018

DÉLIBERATION N°2018-2-4

Indemnités de conseil au Comptable Départemental

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 16h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	17
Titulaires présents :	15	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	2	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 13 mars 2018		Date d'affichage : 3 avril 2018	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :
M. Jean-Marie HERZOG, CAGB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAGB – M. Marc ETTWILLER, CAGB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAGB – M. Michel GAUMEZ, CAGB – M. Roger LAUQUIN, CAGB – M. Guy MOUILLESEAUX, CAGB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAGB – M. Thierry PATTE, CAGB – M. Pierre REY, CAGB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAGB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Christian CODDET, CCVS – M. Jean-Claude HUNOLD, CCVS
Membres suppléants :
M. André BRUNETTA, CAGB – M. Claude GAUTHERAT, CAGB

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :
M. Jacques BONIN, CAGB – M. Jean-Claude MARTIN, CAGB – Mme Monique DINET, CCST – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Robert NATALE, CCST – M. Erwin MORGAT, CCVS – M. René ZAPPINI, CCVS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – Mme Adeline MONNERET, CAGB

Indemnités de conseil

L'arrêté ministériel du 12 juillet 1990 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être allouée au comptable des établissements publics locaux, au titre des conseils et assistance que ce dernier nous apporte.

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires nettes des trois années précédentes.

CALCUL DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL 2017 :
Gestion 360 jours

Montant des dépenses de l'exercice 2014 :	70 984.70
Montant des dépenses de l'exercice 2015 :	57 409.79
Montant des dépenses de l'exercice 2016 :	71 098.38
TOTAL	**199 492.87**

Moyenne annuelle 76 282.00 €

DÉCOMPTE DE L'INDEMNITÉ SUR UNE GESTION DE 12 MOIS :

3 pour 1000 sur les 7 622.45 premiers euros	22.87
2 pour 1000 sur les 22 867.35 euros suivants	45.73
1.5 pour 1000 sur les 30 489.80 euros suivants	45.73
1 pour 1000 sur les 60 979.61 euros suivants	5.52
0.75 pour 1000 sur les 106 714.31 euros suivants	0.00
0.50 pour 1000 sur les 152 449.02 euros suivants	0.00
0.25 pour 1000 sur les 228 673.53 euros suivants	0.00
0.10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796.07 €	0.00
	119.85

Cette indemnité a un caractère facultatif et doit être votée par l'assemblée délibérante.

Le comité syndical après en avoir délibéré donne son accord sur le versement d'une indemnité de conseil au titre de l'année 2017, à Madame BRUNOL Annie, Payeur départemental, pour un montant de 119.85 € brut soit 108.44 € net. Cette somme est inscrite au budget primitif 2018 au compte « 6225 Indemnité au comptable ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical donne son accord sur le versement de cette indemnité.

Votants :	**17**	Voix contre :	**1**
Voix pour :	**16**	Abstention :	0

ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 3 avril 2018

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

Comité Syndical du 27 mars 2018

DÉLIBERATION N°2018-2-5

Convention financière SM SCoT/AUTB

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 16h30, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	17
Titulaires présents :	15	Voix pour :	17
Suppléant(s) présent (s) :	2	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	0	Abstention :	0
Date de convocation : 13 mars 2018		Date d'affichage : 3 avril 2018	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :
M. Jean-Marie HERZOG, CAGB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAGB – M. Marc ETTWILLER, CAGB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAGB – M. Michel GAUMEZ, CAGB – M. Roger LAUQUIN, CAGB – M. Guy MOUILLESEAUX, CAGB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAGB – M. Thierry PATTE, CAGB – M. Pierre REY, CAGB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAGB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Christian CODDET, CCVS – M. Jean-Claude HUNOLD, CCVS
Membres suppléants :
M. André BRUNETTA, CAGB – M. Claude GAUTHERAT, CAGB

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :
M. Jacques BONIN, CAGB – M. Jean-Claude MARTIN, CAGB – Mme Monique DINET, CCST – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Robert NATALE, CCST – M. Erwin MORGAT, CCVS – M. René ZAPPINI, CCVS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – Mme Adeline MONNERET, CAGB

Le SMSCoT a été conçu dès l'origine dans un rapport étroit avec l'AUTB, agence d'urbanisme au sens de l'article L. 121-3 du code de l'urbanisme.

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études appelés "agences d'urbanisme". Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public ».

Le SMSCoT est donc membre de l'AUTB, laquelle a inscrit dans son programme d'activité la production et l'animation du SCoT. La contrepartie en est une subvention versée à l'AUTB. Celle-ci est fixée à **83.000 Euros** et donne lieu à une convention annuelle.

Il est proposé de mandater le président du SMSCoT pour signer ladite convention au titre de 2018.

♦♦♦♦♦

RAPPORT D'ACTIVITÉ RELATIF À LA CONVENTION D'ACTIVITÉ 2017 SCOT/AGENCE D'URBANISME

L'A.U.T.B. est intervenue sur deux domaines de compétences : l'animation administrative du Syndicat et la procédure du SCoT. L'ensemble de cette activité a été quantifiée à hauteur de 950 heures soit 120 jours de production sur l'année calendaire.

Au titre de l'animation administrative, 2017 a commencé par le chantier juridique de la composition des membres et modification statutaire consécutive au CDCI du Territoire de Belfort. L'AUTB a organisé et produit l'essentiel des pièces en rapport avec l'ordre du jour de trois comités syndicaux (cf. recueil des pièces administratives). Le SMSCoT a porté avis sur les documents d'urbanisme de Vétrigne et Urcerey.

Par ailleurs, l'AUTB a participé aux réunions des PPA organisées pour les documents, au fur et à mesure de leur avancement.

En outre, l'AUTB a participé ou analysé le contenu technique des groupes de travail auxquels le SMSCoT siège, à savoir la CDAC, la CDPNAF, la CDNPS.

ORIENTATION POUR 2018

Deux chantiers supplémentaires concernent le SCoT : la mise en compatibilité avec le SDAGE (qui induit une procédure) ainsi que l'engagement du programme de suivi des indicateurs territoriaux.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise le président à la signer.

Votants :	**17**	Voix contre :	0
Voix pour :	**17**	Abstention :	0

ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Belfort, le 3 avril 2018

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT
- 6 AVR. 2018
Service Courrier

CONVENTION PROGRAMME PARTENARIAL 2018
Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

- 6 AVR. 2018

Service Courrier

Entre :

Le **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort,**
représenté par son Président, Jean-Marie **HERZOG**,
dûment habilité par délibération en date du 27 mars 2018

Ci-après désignée « SM SCoT »

d'une part,

Et

l'**Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort,**
association ayant son siège 10 rue Aristide Briand à Belfort, représentée par son Président, Damien **MESLOT**, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 11 des statuts de l'association,

Ci-après désignée « A.U.T.B. »

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit

Article 1
OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'A.U.T.B. et du SM SCoT dans la conduite du programme d'étude élaboré conjointement avec les partenaires associés au programme partenarial.

Article 2
OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

L'A.U.T.B. s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du SM SCoT concernant son animation administrative et l'élaboration du projet de SCoT, au regard des délais et de l'avancement de cette procédure.

Article 3
SUBVENTION AU PROGRAMME 2017

La subvention apportée par le SM SCoT à l'AUTB est fixée à 83 000 € (quatre-vingt-trois mille euros) pour l'année 2018.

Les appels de fonds seront réalisés par tranche de 25 % au début de chaque trimestre.

Les versements seront à effectuer au crédit du compte suivant :

CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX
29, Rue du Mirail CS 91225
33074 BORDEAUX CEDEX

Compte n° 00199000725—90

Article 4
MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE

Les conditions, fixées par la présente convention, peuvent être modifiées si le SM SCoT justifie un investissement significatif non prévu.

En pareil cas, un avenant à la présente convention en précisera les termes.

RAPPEL DES PARTICIPATIONS RESPECTIVES DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCEURS DE L'AUTB.

Données indicatives

SUBVENTIONS DU PROGRAMME 2018

■ Grand Belfort	→	565 000 €
■ Communauté de Communes des Vosges du Sud	→	113 900 €
■ État	→	75 600 €
■ Conseil Régional de Franche Comté	→	53 000 €
■ Syndicat Mixte des Transports en Commun	→	20 000 €
■ Pays des Vosges Saônoises	→	20 000 €
■ Pôle Métropolitain NFC	→	15 000 €
■ Département du Territoire de Belfort	→	10 000 €
■ Ville de Belfort	→	5 000 €

FAIT À BELFORT, le
(en deux exemplaires originaux)

Pour le Syndicat Mixte du SCoT
du Territoire de Belfort,

Le Président,

Jean-Marie **HERZOG.**

Pour l'Agence d'Urbanisme
du Territoire de Belfort,

Le Président,

Damien **MESLOT.**